

ENGAGEMENT 100 KM DE MILLAU

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025 A 08 H

Cadre réservé aux organisateurs

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Né(e) le :

Sexe F M Nationalité :

Age :

Handisport (Ne seront pas acceptés les athlètes hand-bike)

Marche nordique

Adresse très précise :

Email :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

m'engage à prendre le départ des 100 km de Millau, à respecter le règlement et à acquitter le droit de participation de 87 € * par chèque bancaire ou par CCP avant le 30 juin 2025. **Du 1er juillet au 31 août, le prix sera de 97 €.**

Du 1er au 21 septembre, date butoir pour les inscriptions, le prix sera de 107 €. Aucune inscription le jour du départ.

Je renonce expressément à faire valoir les droits généralement quelconques à l'encontre des organisateurs.

En cas de non participation, aucun remboursement d'engagement ne sera accordé par les organisateurs.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

Certificat médical

Pour les personnes licenciées, elles doivent présenter à l'organisateur lors de leur inscription une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la F.F.A, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la F.F.A (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées. la licence doit être celle de la saison 2025/2026.

LICENCIÉ(E) Fournir une photocopie de la licence 2025/2026

Licencié(e) FFA : N° de licence

Autre licence : Fédération :

N° de licence :

Club :

N° :

Ligue :

NON LICENCIÉ(E)

La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée depuis l'année dernière.

Désormais, les personnes majeures doivent compléter le Parcours de Prévention Santé ou posséder une licence F.F.A.

Comment fonctionne le PPS ? C'est très simple ! Il suffit de se rendre sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme pour le télécharger. <https://pps.athle.fr>

Si votre PPS est validé, vous pourrez l'éditer et le joindre à votre inscription. Mais attention, cette attestation est valable pour 3 mois. Il convient donc de la renouveler pour qu'elle soit valide le jour de l'épreuve. A refaire donc début juillet.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter.

RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.

INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Je m'engage à ce que mon accompagnateur à vélo soit titulaire d'une assurance R.C.

Date :

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

Paiement par : Chèque bancaire à l'ordre des « 100 km de Millau »

en date du :

PS : le paiement en espèces ou par mandat est vivement déconseillé

* Pour les licenciés FFA, le prix de l'engagement bénéficie de 5% de remise. Pour connaître le tarif, voir dans le règlement, rubrique INSCRIPTION.